

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 02702 Numéro SIREN : 429 565 468 Nom ou dénomination : A & A PARTICIPATIONS
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2020 sous le numéro de dépôt 69331

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 16-09-2020

N° DE DEPOT : 069331

N° GESTION : 2000B02702

N° SIREN : 429565468

DENOMINATION : A & A PARTICIPATIONS

ADRESSE : 262 boulevard Saint Germain 75007 Paris

MILLESIME : 2017

Certifié Conforme

A&A PARTICIPATIONS
SAS au Capital de 22 000 Euros
262 bd Saint Germain
75007 PARIS
Tél. 01 42 77 48 00 - Fax 01 42 77 35 92
RCS PARIS B 429 565 468

A&A PARTICIPATIONS

Liasse fiscale

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 51 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2017

Désignation de l'entreprise		A&A PARTICIPATIONS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise		8 Rue de Thorigny 75003 Paris		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET *		4 2 9 5 6 5 4 6 8 0 0 0 1 5		Néant ☐			
				Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 1 7	
		Bail 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	8 746	5 163	3 583
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	603 959	111 287	492 672
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	17 819		17 819	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
Autres immobilisations financières *	BH	BI	62 351		62 351		
TOTAL (II)		EJ	BK	692 875	116 450	576 425	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et fins	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY			
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 291 297		2 291 297
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	171 383		171 383	
Comptes de régulation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	CK	2 462 680		2 462 680	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif *	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	CA	3 155 555	116 450	3 039 105	
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part imputée sur les immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR
Frais de réserve de propriété *			Stocks			Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2017

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A&A PARTICIPATIONS		Néant ☐	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé	22 000)	DA	22 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG	2 200	
	Report à nouveau		DH	1 537 956	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	1 315 181	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
		TOTAL (I)	DL	2 877 337	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	2 271	
	Dettes fiscales et sociales		DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	159 496	
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)	EC	161 768		
	Ecart de conversion passif *		ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 039 105		
RENCVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		EB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	EC		
		Ecart de réévaluation libre	ED		
		Réserve de réévaluation (1976)	EE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *		EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	161 768		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Expert-comptables Janvier 2017 - Etat préliminaire

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A&A PARTICIPATIONS				Néant ☐			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens ** services **	FD		FE		FF			
		FG	629 503	FH		FI	629 503		
		FJ	629 503	FK		FL	629 503		
	Chiffres d'affaires nets *								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	629 503		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	4 720		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	497 774		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	7 507		
	Salaires et traitements *					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions					GA	70 615	
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)					GE	1		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	580 618	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	48 886		
opérations en courants	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	187 471		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	1 682		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 122 100		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	8 632		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	2 442		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	1 979		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 135 154		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	1 475		
	Différences négatives de change					GS	976		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	2 451		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 132 702		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 367 377		

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expert-comptable Janvier 2017 - 1414 - 01000010

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A&A PARTICIPATIONS		Néant ☐	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Repuses sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	665
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	665
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(665)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ	
Impôts sur les bénéfices *				IK	51 531
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				IL	1 952 129
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IM	636 948
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IN	1 315 181
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	Crédit bail mobilier *		HP	
		Crédit bail immobilier		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9) Dont transferts de charges			A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives			A6	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles obligatoires			A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
amendes et pénalités			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
			665		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article
33 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2017

(Ne pas reporter le montant des crédits)

Désignation de l'entreprise		A&A PARTICIPATIONS		Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice			
				Augmentations			
				Consécutives à une réévaluation constatée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			
				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
				3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	LJ	KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui	M1	KM	KN	KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP	KQ	KR	
				KS	KT	KU	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			7 675	7 675	1 071	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	314 817	314 817	160 317
		Matériel de transport *		KY	57 000	57 000	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	68 307	68 307	3 518	
	Emballages récupérables et divers *		LE				
	Immobilisations corporelles en cours		LH				
	Avances et acomptes		LK				
	TOTAL III	LN	447 799	447 799	164 906		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T		
		Autres participations	8U	16 819	16 819	1 000	
Autres titres immobilisés		IP		IR			
Prêts et autres immobilisations financières		IT	60 000	60 000	2 351		
TOTAL IV		LQ	76 819	76 819	3 351		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	524 618	524 618	168 257		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO	D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW		
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	IS	MG	MH	MI	
				IT	MJ	MK	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				8 746	8 746	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers	TU	MM	MN	475 134	
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	57 000	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	IW	MS	MT	71 825		
	Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW			
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA			
	Avances et acomptes	NC	ND	NE			
	TOTAL III	IY	NG	NH	612 705		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW	
		Autres participations	IO	ØX	ØY	17 819	
Autres titres immobilisés		I1	2B	2C			
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	62 351		
TOTAL IV		I3	NJ	NK	80 170		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	692 875		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P. N° 2054-bis-SD 2017

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A&A PARTICIPATIONSNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres Immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAIE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

⑥

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 57 A
du Code général des impôts)

DGFIP N° 2055-SD 2017

Désignation de l'entreprise : **A&A PARTICIPATIONS**Néant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
		2 737	2 426		5 163
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
		16 788	43 780		60 568
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
		10 450	11 400		21 850
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
		15 859	13 010		28 869
Emballages récupérables et divers		QP	QR	QS	QT
TOTAL III		QU	QV	QW	QX
		45 834	70 616		116 450
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		BN	BP	BQ	BR
		45 834	70 616		116 450

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques, mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général net des reprises (NP + NQ + NR)	NW						
			Total général net des reprises (NS + NT + NU)	NY		Total général net des reprises (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à échéance			ZP	ZB
Fractions de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2052

GAPE Experts-comptables janvier 2017 : état préparatoire

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A&A PARTICIPATIONS Néant ☒

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation				
sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
	6E	6F	6G	6H
	02	03	04	05
	9U	9V	9W	9X
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF	
		UG	UH	
		UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du CGI.				10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.				
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2053

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etia préparatoire

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

DGFIP N°2057-SD 2017

Désignation de l'entreprise : A&A PARTICIPATIONS		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières	UT	UV	
	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * UO)	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		
	Charges constatées d'avance	VS		
	TOTAUX		VT	VU
	RENNOS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'1 an à l'origine	VH		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		
Personnel et comptes rattachés		8C		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY	VZ	
RENNOS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VI	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	VL	
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

SAGE Expert-comptables Janvier 2017 - Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise : A&A PARTICIPATIONS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2017		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction ou résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		7 095
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		1 817
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)								
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires versés à l'article 209 B du CGI		L7
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	
		Déficits étrangers antérieurement déduits (art. 209 C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
								TOTAL I	
								1 445 926	
II. DÉDUCTIONS									
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
	Régime des sociétés mères et des filiales Produit net des actions et parts d'intérêts *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		56 105		
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
	Majoration d'amortissement *								
	Entreprises nouvelles - Réprise l'antériorité en difficulté 44 - art. 1		K9		Entreprises nouvelles (44 - art. 1)		L2		
	Pôle de compétitivité haut de gamme (art. 44 - art. 1)		L6		Société investissements immobiliers coûts (art. 204 C)		K3		
Zone franche urbaine T8 (art. 44 - art. 1)		QV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 - art. 1)		1F			
Zones de revitalisation rurale (art. 44 - art. 1)									
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		Z1	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :								189 560	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *									
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								189 560	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

A&A PARTICIPATIONS

SAGE Experts-comptables janvier 2017 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2017

Désignation de l'entreprise A&A PARTICIPATIONS		Néant: ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI*	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LI			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A&A PARTICIPATIONS										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	1 237 853	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	300 103		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	ØF	1 537 956		Report à nouveau	ZG	1 537 956				
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	1 537 956		
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice								XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		J7			YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8			YQ	201 851			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	2 360			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	194 197			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES			ST	99 366			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZI	497 774			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	3 901			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS			9Z	3 606			
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	7 507			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	112 126			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	100 290			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *						ØZ				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis)			handicapés			YP				
	- Effectif affecté à l'activité artisanale						RL				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG					
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA				Plus-values > 15%	JK				
						Plus-values > 15%	JM				
						Plus-values > 15%	JN				
						Plus-values > 15%	JP				
						Plus-values > 15%	JL				
						Plus-values > 15%	JF				
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH				N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

(*) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **A&A PARTICIPATIONS**Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19% (11)
				19 %	15 % ou 18 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexée)					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

SAGE Expert-comptables Janvier 2017 - Etat préparatoire

Page 35

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 201

Ponctuation obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

A&A PARTICIPATIONS

Neurt ☒Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16 %

Gains nets cédés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a series 0 bis du CGI)Gains nets cédés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a series 0 du CGI)

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1		
	N 2		
	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ⑦=③+④+⑤-⑥-⑦
	À 19 % 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a series 0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a series 0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 - Etat préconformé

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme, situées aux limites de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI) pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette abréviation sont données dans la notice n° 2012.

15

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2017

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>A&A PARTICIPATIONS</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 55 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2059-E-SD 2017

Exercice ouvert le		01/01/2017		et clos le		31/12/2017		Durée en nombre de mois		1 2																			
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :																													
SIREN :		Dénomination :																											
I - Production de l'entreprise																													
Ventes de marchandises								OA																					
Production vendue - Biens								OB																					
Production vendue - Services								OC	629 503																				
Produit stocké								OD																					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								OE																					
Subventions d'exploitation reçues et abandon de créances à caractère commercial								OF																					
Autres produits de gestion courante hors quote-part de résultat sur opérations faites en commun								OH																					
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								OI																					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés								OK																					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante								OL																					
Retenues sur créances annuées lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								XT																					
TOTAL 1								OM	629 503																				
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																													
Achats de marchandises (droits de douane compris)								ON																					
Variation de stocks (marchandises)								OQ																					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)								OP	4 720																				
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)								OQ																					
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances								OR	295 923																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								OS																					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								OU																					
Autres charges de gestion courante hors quote-part de résultat sur opérations faites en commun								OW	1																				
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale								OY																					
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.								OZ																					
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								OG																					
TOTAL 2								OJ	300 644																				
III - Valeur ajoutée produite																													
Calcul de la Valeur Ajoutée								TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	328 859																			
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises																													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°1329 AC-SD et 1329 DEF)								SA	328 859																				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD																													
MONO-ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE								BY	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE								GX	629 503																				
Période de référence								OY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	7	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	7
Date de cessation:								HR			/			/															
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces techniques à joindre)																													
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OL.																													
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																													

SAGE Experts-comptables janvier 2017 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.A.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2017

N° SIRET

4 2 9 5 6 5 4 6 8 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A&A PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie)

8 Rue de Thorigny

CODE POSTAL

75003

VILLE

Paris

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

750

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

625

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

A&A HOLDING

N° SIREN (si société établie en France)

808512552

% de détention

54,54

Nb de parts ou actions

750

Adresse :

N°

8

Voie

Rue de Thorigny

Code Postal

75004

Commune

Paris

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

AIACH

Prénom(s)

Pierre Alexandre

Nom marital

% de détention

21,82

Nb de parts ou actions

300

Naissance :

Date

09/12/1982

N° Département

94

Commune

Villecresnes

Pays

Adresse :

N°

16

Voie

Rue du Parc Royal

Code Postal

75003

Commune

Paris

Pays

FRANCE

Titre (2)

M

Nom patronymique

AIACH

Prénom(s)

Maxime

Nom marital

% de détention

21,82

Nb de parts ou actions

300

Naissance :

Date

31/08/1987

N° Département

94

Commune

Villecresnes

Pays

Adresse :

N°

16

Voie

Rue de Thorigny

Code Postal

75003

Commune

Paris

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122017

N° SIRET

4 2 9 5 6 5 4 6 8 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A&A PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie)

8 Rue de Thorigny

CODE POSTAL

75003

VILLE

Paris

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

4

Forme juridique	SCI	Dénomination	BERRYER INVEST	N° SIREN (si société établie en France)	793819699	% de détention	49,00
Adresse :	N° 8	Voie	rue de thorigny	Code Postal	75003	Commune	Paris
						Pays	France
Forme juridique	SCI	Dénomination	FAXINVEST	N° SIREN (si société établie en France)	531572555	% de détention	49,00
Adresse :	N° 8	Voie	Rue de thorigny	Code Postal	75003	Commune	Paris
						Pays	France
Forme juridique	SNC	Dénomination	PIPAROU	N° SIREN (si société établie en France)	811604792	% de détention	25,00
Adresse :	N° 5	Voie	Chemin Jean Julien	Code Postal	92410	Commune	Ville d'avray
						Pays	France
Forme juridique	SARL	Dénomination	COMAZ	N° SIREN (si société établie en France)	431859529	% de détention	20,00
Adresse :	N° 8	Voie	Rue de thorigny	Code Postal	75003	Commune	Paris
						Pays	France
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	

SAGE Experts-comptables janvier 2017 : état préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2017	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)			
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le	01/01/2017	et clos le	31/12/2017
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition	
		Régime réel normal ☒	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case			
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case			
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
A&A PARTICIPATIONS 8 Rue de Thorigny 75003 Paris			
SIRET	4 2 9 5 6 5 4 6 8 0 0 0 1 5	Mét :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	1 14 5 6 0	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%*
			75 0 0 0
2 Plus-values			Déficit
PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine ☐	Pôle de compétitivité ☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
NSF AUDIT/FIDREX 14 RUE DE LA PEPINIERE 75008 PARIS Tél: 0153043800			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA		Date: 13/03/2018 Lieu: Paris	
		Qualité et nom du signataire:	
		Signature:	
Tél:			

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

SAGE Experts-comptables janvier 2017 : Etat préventoire.

A&A PARTICIPATIONS
SAS au capital de 22.000 euros
262 boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS
429 565 468 RCS PARIS

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit
Le vingt-sept juin
A 16 heures

Les actionnaires de la Société A&A PARTICIPATIONS, société par actions simplifiée au capital de 22.000 euros se sont réunis en Assemblée Générale au siège social.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque Membre de l'Assemblée entrant en séance.

A cet égard, sont présents :

- Monsieur Maxime AIACH,
- Monsieur Pierre-Alexandre AIACH,
- Monsieur Stéphane GATTEFOSSE,
- AFR HOLDING, représentée par Monsieur Fabrice AIACH

Représentent ensemble 100% des actions composant le capital social de la Société.

Le cabinet CAFIGEX, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fabrice AIACH ès-qualité de Président de la société A&A PARTICIPATIONS.

Le Président constate, d'après la feuille de présence, que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du cinquième des actions composant le capital social et que l'Assemblée Générale régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du Président et lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de ses conclusions,
- Approbation des comptes,
- Affectation des résultats,
- Le pouvoir en vue des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires les Statuts, les copies des lettres de convocation, la feuille de présence, les comptes annuels au 31 décembre 2017, le rapport de gestion, les rapports du commissaire aux comptes, le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et le texte des résolutions proposées.



Puis le Président déclare que les comptes annuels, le rapport de gestion, le rapport du commissaire aux comptes, le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Lecture est donnée du rapport de gestion, du rapport du Commissaire aux Comptes et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, puis le Président offre la parole à tout actionnaire qui désirerait la prendre. Après échange d'observations le Président fournit les précisions supplémentaires qui lui sont demandées.

Le Président offre la parole à tout actionnaire qui désirerait la prendre.

Après échange d'observations le Président fournit les précisions supplémentaires qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PRISE DE DECISION

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes, les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes les parties le rapport de gestion, les comptes et le bilan de l'exercice tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus de leur mandat, pour cet exercice, au Président et au Commissaire aux Comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées approuve les conclusions de ce rapport.

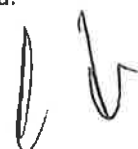
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale arrête à 1.315.181 euros le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

L'Assemblée Générale décide le versement d'un dividende global de 200.000,00 euros soit 145,4545 euros par action.

L'Assemblée Générale décide d'affecter la somme de 1.115.181 euros au report à nouveau.



Il n'a pas été distribué de dividende au terme des exercices clos le 31 décembre 2016, le 31 décembre 2015, et le 31 décembre 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

***/**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui après, relecture, a été signé par le Président de séance et ses ayants droits présents.

AFR HOLDING
Monsieur Fabrice AÏACH

Monsieur Maxime AÏACH

Monsieur Pierre-Alexandre AÏACH

Monsieur Stéphane GATTEFOSSE

A&A PARTICIPATIONS
Société par Actions Simplifiée

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2017

CAFIGEX
1 Rue de Chazelles
75017 PARIS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A&A PARTICIPATIONS
Société par Actions Simplifiée

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

CAFIGEX
1 Rue de Chazelles
75017 PARIS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

A&A PARTICIPATIONS
8, Rue de Thorigny
75003 PARIS

Aux associés

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société A&A PARTICIPATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué l'audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé la mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée ci avant.

Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 12 juin 2018

CAFIGEX

Le commissaire aux comptes



Cédric ABEHSERA, Associé.

A&A PARTICIPATIONS

Etats Financiers

Etats Financiers

A&A PARTICIPATIONS

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	8 746	5 163	3 583	0,12	4 938	0,19
Autres immobilisations corporelles	603 959	1 11 287	492 672	16,22	397 027	15,11
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	17 819		17 819	0,53	16 819	0,54
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	62 351		62 351	2,05	60 000	2,20
TOTAL (I)	692 875	116 450	576 425	19,96	478 783	16,21
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	137 725		137 725	-4,54		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	14 155		14 155	0,47	800	0,00
. Autres	2 137 077		2 137 077	70,37	2 015 352	75,72
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	171 383		171 383	5,64	132 049	5,03
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	2 460 340		2 460 340	81,02	2 148 201	81,77
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 153 215	116 450	3 036 765	100,00	2 626 984	100,00

A&A PARTICIPATIONS

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	22 000	0,72	22 000	0,94
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 200	0,07	2 200	0,08
Report à nouveau	1 537 956	50,54	1 237 853	47,12
Résultat de l'exercice	1 312 841	43,23	300 103	11,40
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	2 874 997	54,07	1 562 156	59,47
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés			481 465	19,40
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 271	0,07	30 380	1,16
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices			102 803	3,91
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			19 725	0,75
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés			454	0,02
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	159 496	5,75	430 000	16,37
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	161 766	5,33	1 064 828	40,59
Ecart de conversion passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	3 036 763	100,00	2 626 984	100,00

A&A PARTICIPATIONS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
	France	Exportation	Total	%
Ventes de marchandises				
Production vendue biens	629 503		629 503	100,00
Production vendue services				
Chiffres d'Affaires Nets	629 503		629 503	100,00
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges				
Autres produits				
Total des produits d'exploitation (I)	629 503		629 503	100,00
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4 720		4 720	0,75
Variation de stock (matières premières et autres approv.)				
Autres achats et charges externes	497 774		497 774	79,07
Impôts, taxes et versements assimilés	7 507		7 507	1,19
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements sur immobilisations	70 615		70 615	11,22
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges	1		1	0,00
Total des charges d'exploitation (II)	580 618		580 618	92,23
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	48 886		48 886	7,77
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	187 471		187 471	29,76
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	1 682		1 682	0,27
Produits financiers de participations	1 122 100		1 122 100	178,25
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés	8 632		8 632	1,37
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change	2 442		2 442	0,39
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	1 979		1 979	0,31
Total des produits financiers (V)	1 135 154		1 135 154	180,35
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 475		1 475	0,23
Différences négatives de change	976		976	0,16
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (VI)	2 451		2 451	0,39
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	1 132 702		1 132 702	179,98
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	1 367 377		1 367 377	217,25

A&A PARTICIPATIONS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0,00				
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	0	0,00				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	665	0,11	450	0,04	215	47,78
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			500	0,04	-500	100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	665	0,11	950	0,08	-285	-29,99
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-665	-0,10	-950	-0,08	285	30,00
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	53 871	8,56	273 573	24,60	219 702	80,30
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 952 129	310,11	1 188 701	106,89	763 428	64,22
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	639 288	101,58	888 598	79,90	-249 310	-28,06
RÉSULTAT NET	1 312 841	208,53	300 103	25,93	1 012 738	337,46
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

A&A PARTICIPATIONS

Annexe

Annexe**A&A PARTICIPATIONS****ANNEXE**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 036 764,98 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 312 841,25 E.

Les informations communiquées ci après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 08/03/2018 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

A&A PARTICIPATIONS**ANNEXE**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 692 875 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	447 799	164 906		612 705
Immobilisations financières	76 819	3 351		80 170
TOTAL	524 618	168 257		692 875

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 116 450 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	45 834	70 616		116 450
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	45 834	70 616		116 450

3.2 - Etat des créances = 2 351 308 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	62 351		62 351
Actif circulant & charges d'avance	2 288 957	2 288 957	
TOTAL	2 351 308	2 288 957	62 351

A&A PARTICIPATIONS**ANNEXE**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 22 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1375	16,00	22 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1375	16,00	22 000

4.2 - Etat des dettes = 161 768 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	2 271	2 271		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	159 496	159 496		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	161 768	161 768		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 2 271 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 271
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	2 271

A&A PARTICIPATIONS**ANNEXE**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 629 503 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	629 503	100,00 %
TOTAL	629 503	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

A&A PARTICIPATIONS**ANNEXE**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 2 271 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	2 271
Fournisseurs Inp(408100)	2 271
TOTAL	2 271

A&A PARTICIPATIONS
Société par Actions Simplifiée

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

CAFIGEX
1 Rue de Chazelles
75017 PARIS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A&A PARTICIPATIONS

8, Rue de Thorigny
75003 PARIS

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons mon rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Paris, le 12 juin 2018

CAFIGEX

Le commissaire aux comptes



Cédric ABEHSERA, Associé.